

Interpellation présentée par le député:

M. Guy Mettan

Date de dépôt: 16 mars 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Flux financiers entre l'Etat et les communes

Il existe de nombreux types de mouvements financiers entre l'Etat et les communes genevoises. L'Etat octroie en particulier des subventions aux communes pour toutes sortes de projets. Ces subventions découlent de l'application de lois, de règlements ou sont décidées d'une manière ponctuelle. Les montants totaux doivent être visibles dans les comptes de l'Etat. Il est donc indispensable d'avoir une vision claire et chiffrée de l'ensemble des flux financiers entre l'Etat et les communes, et cela en particulier dans les domaines suivants :

- Les subventions pour la construction ou la rénovation des écoles primaires ;
- Les subventions pour l'assainissement des eaux par le biais d'un fonds ;
- Les subventions pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie ;
- Les subventions au réseau hydraulique de lutte contre l'incendie ;
- Les subventions pour la protection civile ;
- Les subventions pour la gestion des déchets ;
- Les subventions pour les travaux d'entretien des routes communales principales ;
- Les subventions pour la gestion de la forêt ;
- Les subventions aux structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial ;
- Les subventions ponctuelles.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à cette question à sa plus proche convenance.